CAHIER DES CHARGES

I. Informations générales

Intitulé de la mission	Services d'appui juridique au profit d'Expertise France-Haïti
Bénéficiaire(s)	Expertise France Haïti
Pays	République d'Haïti
Durée totale prévue	12 mois renouvelables 2 fois

II. Contexte et justification du besoin

Expertise France est l'agence française de coopération technique internationale. Elle a été créée par la loi du 7 juillet 2014 relative à la politique de développement et de solidarité internationale.

Elle conçoit et met en œuvre des projets qui renforcent durablement les politiques publiques dans les pays en développement et émergents. L'agence répond aux besoins d'expertise de pays partenaires dans les principaux domaines de l'action publique :

- Gouvernance démocratique, économique et financière ;
- Paix, stabilité et sécurité ;
- Climat, biodiversité et développement durable ;
- Santé et développement humain.

L'égalité de genre est aussi au cœur de son action, à travers son intégration dans tous les projets qu'elle met en œuvre

Dans ces domaines, Expertise France assure des missions d'ingénierie et de mise en œuvre de projets de renforcement des capacités, de mobilisation de l'expertise technique ainsi qu'une fonction d'ensemblier de projets faisant intervenir de l'expertise publique et des savoir-faire privés.

Expertise France intervient dans le cadre de passations de marchés publics financés par l'aide bilatérale française ou par des bailleurs de fonds internationaux. À partir d'une approche intégrée des politiques publiques, l'agence propose un large éventail d'interventions aux États partenaires, aux autorités locales et aux bailleurs multilatéraux ou européens.

Avec un chiffres d'affaires de 450 millions d'euros en 2024 et plus de 350 projets en cours dans 140 pays d'intervention, Expertise France est l'agence publique de référence de la coopération technique internationale française.

L'étendue des activités de l'Agence lui permet d'identifier toute la compétence et l'expérience dont dispose le système français afin de couvrir les besoins des pays partenaires, et de proposer une prestation complète et multidisciplinaire susceptible d'être adaptée aux besoins et aux attentes de ces partenaires.

Expertise France (**EF**) a mis en place, en République d'Haïti), une **Unité Support Projet (USP**). Il s'agit d'une modalité de structuration de l'activité opérationnelle de l'agence sur le terrain qui mutualise certaines fonctions supports aux projets autour d'une équipe dédiée et appuie les projets dans leur mise en œuvre. L'USP est pilotée par un Coordinateur des fonctions transversales (**CFT**) qui dépend lui-même du Directeur pays pour l'activité de l'agence à Haïti.

EF, dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités à Haïti, est à la recherche d'un Cabinet d'Avocats possédant les ressources humaines et techniques nécessaires à l'accompagnement juridique constant, et à son alignement à l'égard de la législation nationale.

III. Objectifs et résultats poursuivis

1) Objectif général

L'objet consiste essentiellement en la sélection d'un Cabinet d'Avocats à même d'apporter un conseil juridique adapté, en lien avec la loi locale, sur l'ensemble des sujets rencontrés dans la mise en œuvre des projets de EF.
Le prestataire est tenu de se conformer, à ses risques et périls et sous sa responsabilité personnelle, à toutes les lois sur tous impôts et taxes frappant sa gestion.

Toute amende encourue de son fait ou de celui de ses collaborateurs, restera à sa charge exclusive.

2) Objectifs spécifiques

- Le suivi constant et l'analyse dynamique de l'évolution de la législation à Haïti.
- Le conseil juridique : le Cabinet d'avocats informe et guide EF sur les aspects juridiques de sa situation, en lui expliquant les différentes options qui s'offrent à lui, et en lui proposant des solutions adaptées à ses besoins.
- L'assistance en matière de négociation : le Cabinet d'Avocats apporte son appui à EF dans le cadre de l'édition d'un contrat ou d'une convention, en rédigeant la documentation nécessaire et en s'assurant que les clauses respectent les intérêts de EF.
- La défense devant les tribunaux : le Cabinet d'Avocats représente et défend EF lors d'un procès ou d'une audience devant une instance juridictionnelle. Il élabore une stratégie de défense, prépare les arguments à présenter devant le juge et plaide la cause de son client.

3) Résultats à atteindre par le contractant

- La protection des droits, ainsi que la défense des intérêts de EF sont assurés, au travers d'une communication transparente est constamment menée
- Des conseils juridiques éclairés et adaptés au contexte légal sont prodigués à EF, en prenant en compte la notion de conflit d'intérêt et de secret professionnel
- Un accompagnement juridique en matière de négociation partenariale est apporté à EF
- Les actions en justice des acteurs divers contre EF sont entièrement gagnées par le Cabinet d'Avocats

- La bonne image de marque et la réputation de EF en tant qu'Organisation et employeur sont maintenues
- La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) est prise en compte et alignée avec la législation nationale

4) Livrables à apporter par le contractant

Les livrables à atteindre par le Cabinet d'Avocats sont cités ci-dessous, sans s'y limiter :

4.1 Livrables mensuels périodiques

- Rapport mensuel (avec le cas échéant les livrables secondaires découlant des activités ci-dessous listées et non exhaustive)

4.1.1 Activités concernés par le rapport mensuel

 - Edition de modèles de contrats de travail, et autres documents contractuels
 - Fourniture de conseils pour entretien disciplinaire, conseil de discipline, procédure de licenciement individuel
 - Edition de notes d'analyse juridique écrites sur les affaires entre EF et ses salariés ou partenaires
 - Ecriture de notes de préparation contentieuses préalables à actions en justice
 - Edition de document synthèse partagé régulièrement, des évolutions en matière de législation dans le pays
 - Proposition d'accords et conventions partenariaux réguliers dans le cadre des activités des projets
 - Edition de synthèses des présentations orales devant la cour de justice (dans le cadre d'une plaidoirie)
 - Mise en conformité de politiques, procédures, statut du personnel, règlement intérieur, conventions partenariales, rapports, cahiers de charge de sélection

4.2 Livrables ponctuels ordonnés par bons de commande

- Notes d'orientation et propositions de lettres en vue du licenciement économique collectif
- Formations prodiguées sur le droit du travail, le droit des entreprises et la fiscalité aux salariés de EF
- Révision de la grille salariale suite à la revue du Salaire minimum
- Révision de la grille des avantages suite à la fluctuation du taux d'inflation
- Guide pratique annuel sur les obligations sociales spécifiques à EF (en fonction des lois finances/mises à jour annuelles)

IV. Champ d'intervention

Le Cabinet d'Avocats aura pour activités principales :

- Le suivi de la législation à Haïti
- Le conseil juridique sur l'ensemble des dossiers rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre des projets de EF
- L'assistance en matière de négociation dans le cadre des activités de EF
- La défense des affaires juridiques éventuelles connues par EF

1) Zones d'intervention

Les services seront exécutés sur toute l'étendue du territoire de la République d'Haïti, principalement partout où sont implantés les projets de EF.

V. Conditions particulières

1) Responsabilités du Cabinet d'Avocats et d'EF

Les responsabilités sont, sans s'y limiter, les suivantes :

➢ **Responsabilités du Cabinet d'Avocats**

Le Cabinet d'Avocats s'attellera à faire le suivi de la législation haïtienne et informer EF sur les évolutions impactant directement ou indirectement ses activités. Le Cabinet apportera son conseil, son assistance et sa prise en charge juridiques dans le cadre des activités de EF.

➢ **Responsabilités d'EF**

EF fournira les informations et la documentation nécessaires au traitement des dossiers qui seront transmis au Cabinet d'Avocats. EF se mettra à disposition du Cabinet d'Avocats toutes les fois où cela sera indispensable dans le cadre de leur prestation.

2) Modèle de contrat et période d'exécution

Le Cabinet doit joindre à son offre ses Conditions Générales et Particulières. Aucune des dispositions de ces conditions ne peut rentrer en contradiction avec les dispositions du présent cahier des charges. Dans le cas où une des dispositions des conditions générales et particulière du Cabinet entrerait malgré tout en contradiction avec le présent cahier des charges, EF déterminera si la contradiction concernée constitue une irrégularité substantielle ou relative, menant ou non au rejet de l'offre.

La période d'exécution sera de douze (12) mois, avec une date de début estimée au 1er janvier 2027, mais les services seront renouvelés une année supplémentaire après évaluation des performances. EF se réserve le droit de résilier le contrat en cas de mauvaise performance du prestataire.

3) Clause diplomatique

Le prestataire reconnaît que EF est une Agence de coopération internationale financée par des bailleurs internationaux et temporairement à Haïti pour l'exécution des accords qui les lient à ces derniers.

En conséquence, dans le cas peu probable où ces accords seraient résiliés avant terme à la demande des bailleurs - exceptionnellement rare et généralement lié à une détérioration des conditions diplomatiques, de sécurité ou de santé publique, ou à un retrait ou à une modification des projets financés – EF sera libre de résilier le présent contrat-cadre en adressant un préavis écrit au prestataire de services trente (30) jours calendaires à l'avance.

VI. Profil du Cabinet d'Avocat et expertise minimale requis

1) Profil du Cabinet d'Avocat

Le Cabinet doit présenter le profil suivant :

Être à jour de ses obligations en tant que Cabinet légalement institué et reconnu
- Être en capacité de fournir une preuve des expériences de trois (03) marchés similaires (assorties d'attestations de bonne fin d'exécution) ;
- Trois Curriculum Vitae des Avocat(e)s avec numéro de l'ordre des avocats (1 CV Avocat titulaire et deux CV d'Avocats de remplacement)
- Présence d'un/deux Spécialistes du droit du travail et des entreprises et en fiscalité au sein du Cabinet
- Fournir, le cas échéant, la liste de bureaux de représentation du Cabinet à Haïti et les Départements concernées
- Bénéficier d'une réputation et d'un historique de fidélité clientèle dans les milieux géographiques d'exercice

2) Expertise minimale du Cabinet d'Avocat

L'expertise minimale requise est la suivante pour le Cabinet d'Avocat :

- Compétences et expériences avérées (plus de 05 ans) en droit des affaires et des sociétés (avec une occurrence en droit du travail et en fiscalité des organismes de la coopération internationale
- Réactivité, proximité et capacité à assurer un suivi ponctuel ou urgent
- Expérience avérée (au moins une structure accompagnée) dans l'accompagnement d'une opération de transfert de personnel en emploi direct.